

LA CONSOMMATION

LA TÉLÉVISION—PUBLICITÉ TAPAGEUSE DESTINÉE AUX ENFANTS

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Est-ce que l'honorable ministre entend suivre l'exemple du Mouvement pour l'abolition de la publicité destinée aux enfants (MAPDE) et de faire, lui aussi, des recommandations à la Société Radio-Canada, en vue d'éviter une répétition des abus flagrants de la publicité destinée aux enfants relativement aux jouets, vêtements et céramiques?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je pense, monsieur le président, que c'est là une responsabilité qui incombe davantage au ministre de la Consommation et des Corporations, mais toute suggestion qui me viendrait de ce ministère serait transmise avec diligence à la Société Radio-Canada.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

QUESTION CONCERNANT LES LETTRES DES PROVINCES ET LEURS OBJECTIONS AU LIVRE BLANC

[Traduction]

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): J'ai une question connexe à poser au ministre du Travail concernant l'assurance-chômage. D'abord, j'aimerais le renvoyer au compte rendu des débats de la Chambre du 25 janvier, dans lequel il est écrit que j'ai posé au ministre la question suivante:

Vu l'urgence de la crise de chômage, le ministre pourrait-il nous dire s'il a déjà reçu les réponses de toutes les provinces? A-t-il toujours l'intention de présenter ce projet de loi d'ici juillet 1971 ou bien va-t-il en avancer la date pour faire face au très grave chômage?

Et le ministre a répondu:

Nous sommes en avance sur le calendrier de rédaction du projet de loi et je ne vois rien qui pourrait nous empêcher de présenter le bill à la date fixée, soit le 1^{er} juillet 1971.

J'ai du mal à comprendre l'attitude actuelle du ministre, et je me demande si on peut le croire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a la parole pour poser une question. Il en est peut-être rendu là.

M. Alexander: Je m'exécute, monsieur l'Orateur. Étant donné la réponse du ministre sur les problèmes québécois, peut-il assurer à la Chambre qu'on n'a pas dissimulé d'autres lettres des provinces énonçant leurs objections à quelque aspect du Livre blanc de l'assurance-chômage? Autrement dit, est-il sûr que d'autres provinces n'ont pas d'objections?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député demande au ministre d'assurer à la Chambre qu'on n'a pas dissimulé d'autres lettres. Je doute que la question soit recevable sous cette forme, mais je crois que si le député la repose en d'autres termes, le ministre pourrait y répondre.

[L'hon. M. Drury.]

M. Alexander: Je retire donc le mot «dissimulé» mais le ministre comprend ma position.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi le député, qui est un des plus sympathiques de la Chambre, veut mettre ma sincérité en doute. Depuis neuf ans que je siège à la Chambre, je n'ai jamais mis en question la crédibilité d'aucun député. Je ne pense pas d'ailleurs que cela soit conforme aux traditions de la Chambre.

Le député m'a demandé l'autre jour si je croyais pouvoir respecter la date que j'avais annoncée à diverses reprises à la Chambre, soit le 1^{er} juillet 1971. J'ai répété la même date aujourd'hui en réponse à une question très judicieuse du chef de l'opposition, et je répète encore une fois qu'il n'y a aucune raison pour que le texte du projet de loi ne soit pas prêt en juillet 1971. Je devrai attendre la réaction officielle des provinces lorsqu'elles auront pris connaissance du texte du projet qui sera mis à la disposition des députés en même temps.

M. Alexander: J'invoque le règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je dire, en toute déférence, que je sais gré au ministre de m'avoir sermonné, mais je voudrais lui signaler qu'il n'a pas répondu à ma question. J'aimerais savoir s'il a reçu d'autres provinces des lettres semblables à celles de la province de Québec. C'est une simple question qui exige une simple réponse.

L'hon. M. Mackasey: Le député doit savoir, en qualité de membre du comité en cause, qu'en juillet dernier des lettres ont été expédiées à toutes les provinces les invitant à comparaître devant le comité aux travaux duquel le député a participé très efficacement. Je pourrais vérifier auprès du président approprié, mais je doute fort qu'une province se soit opposée officiellement à cette idée avant cette audience. Assurément, diverses provinces ont posé plusieurs questions qui ont donné lieu à de nombreux échanges de vues, y compris des visites dans chaque capitale provinciale.

* * *

LA CONSOMMATION

L'INSCRIPTION DE LA DATE SUR LES EMBALLAGES

M. Barry Mather (Surrey): J'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-il nous dire s'il a reçu du gouvernement du Manitoba une demande le priant instamment de rendre obligatoire et d'inclure dans la loi fédérale sur l'emballage et l'étiquetage l'inscription de la date d'emballage des aliments?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): J'ai reçu une lettre de M. Hanuschak, du Manitoba. Je lui en ai parlé au téléphone. Mon opinion, que j'ai élaborée devant le comité car le bill s'y trouve à l'étude, est que la question de l'inscription de la date ou de l'indication de l'âge des produits peut être prévue en vertu des termes actuels de la loi, et j'y ai pourvu dans la rédaction du bill. Mais s'il s'avérait utile de présenter un amendement de clarification, je serais très heureux d'examiner toute forme d'amendement et de modification du libellé pour faire en sorte qu'il n'existe pas de doute à ce sujet.